

683^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 14 février 2008

DÉBATS

DU

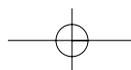
CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 10 OCTOBRE 2008 (N° 7.881)**

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ELECTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE (p. 4204)
- II. ELECTION DES SECRETAIRES (p. 4211)
- III. CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 4211)
- IV. RECONDUCTION, CREATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS SPECIALES (p. 4214)
- V. CONSTITUTION DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE (p. 4218)
- VI. CONSTITUTION DES DELEGATIONS AUPRES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX (p. 4225)
- VII. ANNONCE DU PROJET DE LOI DEPOSE PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 4231)



SESSION SPECIALE

Séance publique
du jeudi 14 février 2008

Sont présents : Mme Nicole MANZONE-SAQUET, Doyenne d'âge ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Alexandre BORDERO, Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA, MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mmes Michèle DITTLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Christophe STEINER, Pierre SVARA, Stéphane VALERI, Conseillers Nationaux.

Est absent excusé : M. Fabrice NOTARI, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

Assurent le Secrétariat : Mlle Anne EASTWOOD, Chef de Cabinet du Président ; Mme Valérie VIOIRA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mme Christine SORIANO-SIRIER, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; Mme Séverine CANIS-FROIDEFOND, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Elodie THOMEL, Chargé de Mission pour la Communication et le Protocole ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Secrétaire ; Mme Martine MORINI, Secrétaire-sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de Mme Nicole MANZONE-SAQUET, Doyenne d'âge.

I.

ELECTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE

Mme la Présidente d'âge.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la première séance de la législature 2008-2013 est ouverte.

Je souhaite dès à présent excuser l'absence de M. Fabrice NOTARI, qui ne pourra être avec nous ce soir à son grand regret car il est retenu hors de la Principauté pour d'importantes raisons familiales.

C'est conformément à l'article 57 de notre Constitution qu'il me revient – en ma qualité de Doyenne – de prononcer l'ouverture de cette séance spéciale d'installation du nouveau Conseil National.

Elle est spéciale pour moi à plus d'un titre ! D'abord parce que tout en étant la doyenne de notre Assemblée, c'est aussi la première fois que je siége au sein du Conseil National ; ensuite parce que c'est un moment historique : c'est la première fois, à ma connaissance, qu'une femme occupe le fauteuil présidentiel ! Et ceux qui me connaissent savent combien ce symbole est pour moi important et fort.

Je me réjouis tout autant de voir que le nombre de femmes siégeant dans cet hémicycle, qui était de cinq au cours de la précédente mandature, est passé à six et que d'une manière générale pour ces élections, tous partis confondus, le nombre de femmes candidates a explosé. Je crois que la féminisation de la politique est une bonne chose et fera progresser notre pays. Et même si la parité n'est pas encore là – seulement 25 % de sièges féminins – nous nous situons dans une bonne moyenne puisqu'elle est de 17 % dans le monde. Quoi qu'il en soit, comptez sur nous, Messieurs, nous saurons nous faire entendre et, à travers nous, la voix de toutes les femmes de Monaco.

Nous sommes réunis ce soir en vertu de l'article 57 de la Constitution, de l'article 2 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National et des articles 2, 5 et 15 du Règlement intérieur de notre Assemblée, qui prévoient que le Conseil National nouvellement élu se réunit le onzième jour après le scrutin, pour désigner son Bureau. Comme traditionnellement, cette séance sera également l'occasion de désigner les Secrétaires, les Membres et les Présidents des Commissions, nos représentants au sein des Commissions et Comités Mixtes ainsi que nos Délégués auprès des organisations parlementaires internationales.



Je commencerai par prononcer, en ma qualité de Doyenne, la formule traditionnelle par laquelle le Conseil National élu le 3 février dernier prend en charge les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Constitution : « Le peuple monégasque en a ainsi décidé ».

(Applaudissements).

Les Monégasques ont choisi et la 23^{ème} législature de notre Assemblée va maintenant débiter.

L'ordre du jour appelle tout d'abord l'élection du Bureau du Conseil National et il nous appartient donc, en premier lieu, de procéder à l'élection du Président du Conseil National.

Je tiens à rappeler que conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil National, aucun débat, à l'exception de celui auquel la désignation du Président est susceptible de donner lieu, ne peut s'instaurer sous la présidence du Doyen d'âge.

Je vous précise, en outre, que selon l'article 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 « le Président et le Vice-Président sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres en exercice ».

Nous allons procéder, tout d'abord, à l'élection du Président.

Qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National ?

M. Stéphane VALERI – Madame la Doyenne, je pose ma candidature à la Présidence du Conseil National.

Mme la Présidente d'âge. – Je vous remercie Monsieur VALERI. Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y en a pas, je vous demande donc, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, de voter, maintenant, à l'aide des bulletins placés devant vous, puis de bien vouloir déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée.

Nous passons au vote.

Je prie maintenant Madame Catherine FAUTRIER et Monsieur Guillaume ROSE, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux de l'Assemblée, de dépouiller le scrutin, assistés de Madame la Secrétaire Générale.

*(Dépouillement du scrutin
par les deux Conseillers Nationaux
assistés de la Secrétaire Générale).*

Mme la Présidente d'âge. – Voici les résultats du scrutin :

Votants : 23

Majorité absolue : 12

Bulletins blancs : 3

M. Stéphane VALERI : 20

Je proclame M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National et je l'invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

(Applaudissements soutenus).

*(Mme Nicole MANZONE-SAQUET
quitte le fauteuil présidentiel
où M. Stéphane VALERI prend place).*

M. le Président. – Merci, Madame la Doyenne.

La victoire sur soi est la plus grande des victoires... Madame la Présidente, très chère Doyenne,

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Et à vous, chers Compatriotes, réunis dans cet hémicycle ou, par la magie de la télévision, unis depuis votre foyer avec votre Conseil National,

Merci,

Merci de cette confiance, aujourd'hui encore renouvelée par ce vote qui m'honore et me donne plus que jamais la lourde et belle responsabilité de vous représenter...

Merci, par votre forte mobilisation le 3 février, d'avoir clairement exprimé votre choix de poursuivre l'évolution,

Merci d'avoir choisi, comme le résumait la presse, la voie du juste milieu,

Celle qui nous rend fiers d'être Monégasques,

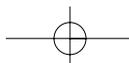
Celle qui nous rend plus unis dans l'attachement indéfectible à S.A.S. le Prince Souverain et à l'ensemble de la Famille Princièrè.

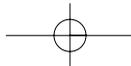
La victoire sur soi est la plus grande des victoires disait PLATON...

Et ce soir, le Peuple Monégasque nous montre sereinement qu'il a su remporter la plus belle des victoires,

Victoire sur l'intolérance,

Victoire sur les batailles stériles, sur les déchirements inutiles.





Alors ce soir, cette cérémonie d'investiture est beaucoup plus qu'un événement institutionnel,

C'est le point de départ d'une nouvelle étape de cette évolution tracée en 2003 que, plus que jamais, nous voulons sereine...

Notre majorité est forte, qui s'en plaindrait, et elle ne pourra que se rendre plus digne en ouvrant bien larges ses bras, pour inviter chacune et chacun, quel que soit son horizon, quelle que soit sa famille d'idées, à s'unir pour faire avancer le Pays tout entier...

Oui, chers amis, faites, comme l'enseignait Léonard de VINCI à ses disciples, que votre tableau soit une ouverture au monde,

Faites que chaque talent puisse se révéler,
Que chaque compétence puisse s'exprimer,

Et oublions, cinq ans c'est bien trop court pour hésiter, oublions ces blessures qui ont pu nous meurtrir ces derniers mois.

Et parce que l'homme se définit par ses actes plus que par ses paroles, j'ai moi-même personnellement demandé à mes conseils d'étudier s'il était possible de stopper les procédures pour diffamation lancées pour laver mon honneur... Pas par faiblesse, non, mais par signe d'apaisement.

Apaisement, ouverture et consultation...

Dans les prochains jours, j'inviterai les responsables de toutes les formations politiques, y compris celles que le suffrage universel n'a pas désignées pour siéger parmi nous, pour un échange respectueux des points de vue, à seules fins d'ouvrir ce mandat dans un climat constructif et apaisé...

Apaisement, ouverture, consultation et avancées pour le bien de tous...

Notre majorité est forte, elle ne transigera pas sur ses valeurs essentielles et sur le mandat qui lui a été donné,

Mais elle ne saurait travailler dans l'ostracisme et l'exclusion...

Dans les prochaines semaines, nous prendrons des initiatives fortes pour appeler à des responsabilités importantes des personnalités sur des critères qui ne tiennent pas à l'appartenance politique mais à la qualité humaine et à la compétence...

Ici même, nous montrerons l'exemple, en donnant à la minorité une place, en particulier dans les commissions, plus importante que la simple arithmétique des sièges qu'elle occupe... Pas par calcul, c'est tellement plus confortable de rester entre soi, mais par ambition d'associer chacun à cette immense responsabilité de conduire utilement notre pays vers son destin...

Si nous pouvons nous permettre, aujourd'hui, de dépasser les vains clivages, c'est parce que le message que nous envoient les Monégasques est sans ambiguïté.

Nous ne sommes pas une équipe de transition, nous ne sommes pas un Conseil national en mutation, non, nous sommes un Conseil National adulte, doté de prérogatives claires qu'il entend exercer pleinement, sans dépasser le cadre précis qui est prévu par les Institutions.

Un Conseil National porteur des espoirs immenses des Monégasques,

Un Conseil National dont la représentativité ne saurait être remise en cause,

Un Conseil National doté d'équipes qui lui permettent d'aborder les dossiers les plus délicats avec une maturité suffisante pour ne pas se laisser embrumer par des avis toujours trop bien intentionnés d'experts de tous poils, plus concernés par certains intérêts ou chasses gardées de pouvoir personnel, que par l'intérêt général.

Un Conseil National déterminé et serein, l'une des pièces maîtresses des Institutions dont il respecte la sagesse et l'efficacité,

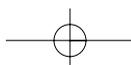
Un Conseil National ardent représentant de tous les Monégasques,

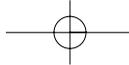
Un Conseil National défenseur infatigable de notre belle spécificité monégasque dans les enceintes interparlementaires,

Un Conseil National fier de participer à la mise en œuvre de la vision de notre Prince Souverain,

Un Conseil National partenaire quotidien du dialogue irremplaçable avec le Gouvernement...

Monsieur le Ministre d'Etat, je profite de ces instants pour vous remercier de vos félicitations et encouragements, que je sais sincères, à l'annonce des résultats... Votre message, venu après celui de notre Prince Souverain, où vous affirmiez et je vous cite vous « réjouir de pouvoir continuer à travailler avec vous et votre équipe, suivant les directives du Prince Souverain et dans le respect de nos Institutions », m'a honoré et m'a touché... Il prouvait, bien au-delà du protocole, qu'il y a de part et d'autre l'absolue évidence que nous sommes, dans notre fonctionnement, au plus près de l'esprit comme de la lettre de nos Institutions. Mais il y avait aussi le témoignage que derrière la machine froide de la construction législative, peuvent s'épanouir la confiance, l'envie de bien faire, le respect mutuel et la qualité des relations humaines... Pour cela, Monsieur le Ministre, au nom de tous les Conseillers Nationaux, je vous remercie.





Cette qualité dans l'exercice de nos relations ne nous amène évidemment pas à faire défaut au mandat qui nous a été donné, et ce dialogue restera déterminé, vous le savez, quand il s'agira de défendre les causes prioritaires que les Monégasques nous ont demandé de faire progresser.

La force de notre majorité tient sans doute en grande partie à la clarté de nos engagements. Notre équipe était connue de tous et notre programme fut annoncé suffisamment à l'avance pour que chacun puisse se déterminer en connaissance de cause. Il nous fut même reproché d'être trop précis. Cette précision et la clarté de nos engagements sont aujourd'hui notre feuille de route pour toute la mandature.

Nous aurons l'occasion de préciser nos agendas et je ne voudrais pas prendre aujourd'hui trop de votre temps pour exposer l'ensemble de nos priorités. Cependant, parce que cette séance est solennelle et qu'il faut que chacun comprenne le sens de l'action que nous souhaitons mettre en œuvre, permettez-moi de revenir sur les plus urgentes de ces priorités afin de poursuivre l'évolution.

Poursuivre l'évolution, c'est tout d'abord ne pas considérer comme terminé l'effort historique consacré à la construction de logements domaniaux. Oui, nous nous engageons à veiller à la poursuite d'une politique ambitieuse de construction de plus de cinq cents nouveaux logements dans la mandature, de manière à satisfaire les nouvelles demandes. Dès à présent, nous allons œuvrer en concertation avec le Gouvernement, pour mieux adapter encore les critères d'attribution afin de privilégier davantage le confort de vie, et après les pères divorcés, nous pensons à présent aux jeunes couples désireux d'avoir un enfant et aux grands-parents, à qui nous souhaitons voir attribuer les F3 en surnombre. Par cette décision, tout comme en augmentant le nombre de F2 dans les futurs programmes, nous pourrions également mieux répondre aux attentes encore non satisfaites des demandeurs de ce type d'appartements.

Poursuivre l'évolution, c'est boucler enfin le dossier de l'accession à la propriété aménagée dans les appartements domaniaux pour une majorité de Monégasques qui l'attend. Le Gouvernement a semblé-t-il eu largement le loisir de procéder aux simulations nécessaires. Il est plus que temps d'adopter une loi, sur la base du prix proposé par le Conseil National, c'est-à-dire environ 1,5 fois le loyer moyen dans l'immeuble sur 20 ans. C'est en effet la seule façon de permettre à une majorité des Monégasques qui le souhaitent, de pouvoir accéder à ce droit dans leur pays.

Poursuivre l'évolution, c'est également sortir des logiques électorales, en pensant à l'âme toute entière de notre Pays. Celle qui habite nos compatriotes, bien sûr, mais également celle qui vibre auprès de toutes ces familles d'enfants du Pays qui fondent, qui oserait le nier, une part essentielle de notre identité. Comme nous nous y sommes engagés, nous allons tout mettre en œuvre pour convaincre le Gouvernement de créer un secteur intermédiaire d'habitation entre le libre et le domanial, financé essentiellement par des fonds privés. Ces nouveaux logements se substitueront à ceux du secteur protégé pour permettre à la fois aux enfants du pays de demeurer en Principauté, dans des logements de qualité à loyers accessibles, et aux propriétaires du secteur ancien de recouvrer le plein usage de leurs droits.

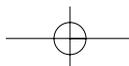
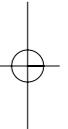
Ainsi, nous ne poursuivons pas un but électoraliste, mais nous contribuons à l'unité de notre pays, en introduisant plus de justice sociale et en soignant par ailleurs nos relations avec les grands peuples qui nous entourent.

Poursuivre l'évolution, c'est accompagner le développement économique remarquable de notre Pays en donnant à tous les meilleures chances de réussite. Nos entrepreneurs et nos professions libérales ont besoin de surfaces pour s'installer et prospérer. C'est pourquoi nous nous engageons à défendre avec la même conviction que celle qui nous a animés pour les logements, la livraison régulière de locaux domaniaux à usage économique.

Poursuivre l'évolution, c'est donner à la S.B.M. les meilleures opportunités pour assurer son développement. La relance des jeux est en cours. Chacun sait que la qualité du management est primordiale. Dans les prochaines semaines, nous proposerons au Gouvernement, comme le Ministre d'Etat nous y avait invité, en fin de l'année dernière, de nommer des Monégasques à des postes de haute responsabilité, au sein du Conseil d'Administration, et notamment un professionnel des jeux, sur le seul critère de la compétence pour développer ce joyau stratégique de notre activité et de notre image.

Poursuivre l'évolution, c'est donner à la Fonction Publique les moyens d'être à la hauteur des attentes de notre communauté. Par la poursuite de sa modernisation, mais également en étant l'aiguillon du Gouvernement afin que les fonctionnaires ne soient pas les oubliés de la croissance, et notamment par la revalorisation de leur traitement au-delà du simple indice français de l'inflation.

Poursuivre l'évolution, c'est défendre au-delà des mots la Priorité Nationale. La création d'une commission de contrôle de la priorité, dédiée aux



emplois, mais également à l'attribution des marchés pour nos commerçants et nos entrepreneurs, en sera bientôt la preuve.

Poursuivre l'évolution, quelle ardente obligation ! C'est offrir à la jeunesse de Monaco les meilleures conditions pour vivre, habiter, se détendre, étudier et travailler dans son propre Pays.

Habiter, vivre, se détendre ont été au cœur de nos préoccupations ces dernières années avec, par exemple les efforts sur le logement ou le démarrage du chantier du Club des Jeunes et son bowling, sa patinoire et sa discothèque à prix abordables...

Pour étudier et travailler, l'augmentation de 50 % de l'enveloppe des bourses d'études fut un pas décisif, mais nous souhaitons à présent offrir aux jeunes comme aux salariés la capacité de sécuriser leur parcours professionnel, y compris lorsque la vie les amène à passer une partie de leur carrière à l'étranger.

Mais poursuivre l'évolution, c'est également accompagner avec dignité et responsabilité la marche de notre société, l'unité de notre communauté. Je pense en priorité aux personnes les plus vulnérables, aux handicapés. Je pense bien entendu à nos aînés dont nous continuerons à nous employer à améliorer le confort de vie au quotidien, d'une part à leur domicile, et d'autre part en suivant avec vigilance la livraison dans les délais de la résidence « A Qietüdine » et en veillant à la programmation d'encore une autre maison de retraite sur le territoire de la Principauté.

Ces questions de société, nous les abordons avec sérénité et détermination. Nous poursuivrons l'œuvre historique vers l'égalité du droit des femmes.

Et puis, c'est une urgence de ce début de législature, nous avancerons dans le dossier difficile de l'Interruption Médicale de Grossesse. Rappelons que nous parlons ici de pathologies très graves, incurables et irréversibles, mais aussi de viol et d'inceste.

Avancer, cela veut dire accompagner. Accompagner les femmes et leurs familles qui choisissent de mener leur grossesse à terme, y compris dans ces cas terribles, mais accompagner aussi celles dont la souffrance est telle qu'elle les amène à prendre cette décision difficile d'y mettre fin.

Nous aborderons ces questions avec dignité, sans hypocrisie, dans le sens permanent de la responsabilité.

Mais l'urgence la plus absolue, c'est de répondre à la priorité désignée par notre Prince Souverain et qui conduit la communauté internationale à le soutenir. Cette priorité pour la planète, nous allons y répondre à l'échelle de notre Pays, en déclarant un plan d'urgence pour l'environnement et le cadre de vie.

Pour cela nous allons créer ce soir une Commission spéciale, avec une vision transversale afin de répondre à ces défis fondamentaux des prochaines années. Des solutions, dans la continuité de nos débats de l'an dernier, seront proposées notamment pour lutter contre toutes les nuisances, en particulier sonores, et améliorer les conditions de circulation. De même, cette Commission aura la charge de suivre l'évolution du futur projet d'extension en mer, afin que l'avenir de Monaco se dessine, conformément au vœu de notre Souverain, sous l'angle de la préservation de notre environnement et de notre qualité de vie. Bien évidemment, le Conseil National veillera également, au côté du Gouvernement, notamment à travers le vote de la loi de désaffectation dont le dépôt nous a été annoncé pour 2009, à ce que cette extension soit un modèle d'équilibre, préservant les intérêts de l'Etat et intégrant les indispensables équipements publics et les logements domaniaux pour les Monégasques.

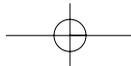
« La loi de l'évolution est la plus importante de toutes les lois du monde, et dans une large mesure, elle contrôle notre avenir ». Ce rappel du célèbre Yves COPPENS vient prouver à ceux qui imaginent que la poursuite de l'évolution n'est qu'un artifice de campagne, que le choix qui s'offre à nous n'est pas facultatif. Et qu'il est urgent de prendre tous les moyens offerts pour répondre aux défis qui nous sont posés.

Mais notre majorité continuera d'œuvrer avec responsabilité. Cet hémicycle résonne encore de propos de certains qui criaient au loup, en prétendant que nous voulions ruiner le pays. Oui, chers Compatriotes, notre projet pour Monaco est ambitieux. Oui, il demandera des efforts prodigieux. Mais nous gardons raison.

Par une facétie du calendrier, vous nous apprenez hier, Monsieur le Ministre, que ce fameux Fonds de Réserve que certains prétendaient être pillé par nos soins, va plutôt bien, – merci ! – puisqu'en 2007, ses seuls placements financiers nous ont rapporté plus de 60 millions d'euros supplémentaires, mais surtout vous indiquiez que le Budget de l'Etat pour l'année 2007 serait équilibré, voire légèrement excédentaire, les recettes ayant progressé de 16 %. C'est une très bonne nouvelle pour Monaco et je suis sûr que tous les Monégasques s'en réjouissent.

Chacun, ce soir, se fait une idée de la législature qui s'annonce...

J'ai essayé, humblement, de vous faire part de notre état d'esprit. D'autres auraient sans doute à cette place d'autres desseins ou modes d'action. La réalité du suffrage est pourtant passée parmi nous, et, à moins de, je cite, « dissoudre le peuple » comme le suggérait



ironiquement BERGSON, il faudra bien s'habituer à cette évidence : nous poursuivrons, ensemble, pour cinq ans, pas moins, l'évolution.

Chers Compatriotes, il est une chose pour laquelle je souhaite m'engager au nom, j'en suis certain, des vingt-quatre Conseillers nationaux. Mes chers Collègues si vous en êtes d'accord, nous mettrons tout en œuvre pour être à la hauteur, tous les vingt-quatre, du mandat que vous nous avez confié et nous siégerons, dans un respect mutuel, avec dignité et responsabilité pour contribuer à inventer l'avenir de notre Pays.

Cette feuille de route que nous évoquions, ce programme précis, ce grand Projet pour la Principauté ne sont toutefois que les supports d'une ambition simple au service de la vision que nous donne notre Prince Souverain.

Faire que demain, notre communauté soit encore plus unie,

Faire que notre belle et petite Principauté soit chaque jour un plus grand Pays par l'exemple qu'elle offre et les rêves qu'elle suscite,

Faire que nos spécificités soient toujours défendues, mieux comprises et acceptées partout dans le monde,

Faire que nos enfants, et demain leur descendance soient reconnaissants du travail accompli et, comme nous le sommes aujourd'hui passionnément, toujours fiers d'être Monégasques.

Vive le Prince,

Vive les Monégasques,

Et Viva Munegu !

(Longs applaudissements).

Je vous remercie.

Monsieur le Ministre d'Etat souhaite s'exprimer, nous l'écoutons à présent.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président.

Je tiens tout d'abord à vous adresser au nom du Gouvernement Princier, mes plus vives félicitations pour l'élection qui vient de vous porter une nouvelle fois à la tête de la Haute Assemblée ; et à vous Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je tiens aussi à renouveler mes très chaleureuses félicitations à tous qui venaient d'être élus par les Monégasques pour les représenter.

Nous retrouvons douze des sortants avec lesquels je crois pouvoir dire que nous avons, au cours de ces dernières années, bien travaillé pour la Principauté, suivant les orientations fixées par le Prince Souverain. Je suis heureux de pouvoir poursuivre le chemin avec

eux. Et je salue l'arrivée des douze nouveaux Elus avec lesquels je suis certain que nous ferons également du bon travail.

Sachez, Mesdames et Messieurs, que le Gouvernement Princier sera à l'écoute des préoccupations que vous exprimerez et entretiendra un dialogue fécond avec le Conseil National, comme le veulent nos Institutions.

Le bon fonctionnement de nos Institutions repose en effet, sur ce dialogue, chacun étant à sa place.

Le Conseil National, élu par les Monégasques, exprime les aspirations de la population et le Gouvernement les écoute, doit les écouter, en discute, mais c'est à lui qu'il appartient de gouverner sous l'autorité du Prince.

Je souhaite ardemment pour l'intérêt général de notre Principauté, que chacun respecte les prérogatives de l'autre. Ceux qui me connaissent le savent... j'écouterai, je prendrai en considération vos propositions, mais avec tout le Gouvernement j'assurerai avec fermeté et détermination la responsabilité de gouverner.

Il y a ceux qui le regrettent... il y a ceux qui pensent que le Gouvernement ne devrait pas être à l'écoute du Conseil National... ils se trompent... Il y a ceux qui pensent que le Gouvernement devrait toujours suivre les propositions du Conseil National... ils se trompent également.

Je le répète, la bonne pratique de nos Institutions suppose le dialogue constructif. Nous allons travailler ensemble et je m'en réjouis.

Je n'évoquerai pas aujourd'hui les problèmes de fond. Nous aurons l'occasion de le faire, Monsieur le Président, dès votre prochaine session. Je me contenterai ce soir, pour alimenter votre réflexion et parce que la discussion et le vote du Budget sont l'une de vos importantes prérogatives, de vous confirmer, Monsieur le Président, la bonne nouvelle que vous évoquiez tout à l'heure : l'augmentation exceptionnelle de nos recettes de 2007 qui vont s'inscrire en croissance de près de 16 % par rapport à 2006 et qui reflètent, d'ailleurs, la prospérité de la Principauté... et cette augmentation des recettes me permet d'espérer, et c'est un espoir fondé quand même sur des chiffres, me permet d'espérer un quasi retour à l'équilibre pour le Budget exécuté de 2007.

Pour la première fois depuis six ans, nous n'aurions plus de déficit budgétaire. On doit attendre encore quelques semaines pour connaître le chiffre définitif, puisque les dépenses au titre de 2007 ne sont pas encore toutes réglées mais nous allons vers cet équilibre.



Cependant, il nous faut rester vigilants et rigoureux... les recettes 2007 comportent quelques recettes exceptionnelles.

Par ailleurs, la situation économique et financière internationale ne sera pas sans conséquence sur l'économie de la Principauté, même si nous constituons une niche relativement protégée.

Mais par exemple, les produits financiers du Fonds de Réserve, qui, vous le rappeliez tout à l'heure, Monsieur le Président, se sont encore accrus d'à peu près 60 millions d'euros en 2007, ont légèrement fléchi, heureusement très légèrement, en janvier en raison de la crise financière internationale et de la chute des marchés financiers. Nous devons donc gérer les affaires de la Principauté avec rigueur et veiller, pour revenir de manière pérenne à cet équilibre budgétaire, à ce que nos dépenses soient toujours un peu inférieures à nos recettes, c'est ce que nous faisons en bon gestionnaire dans nos familles.

(Applaudissements).

Mais nous reviendrons bientôt sur tous ces sujets.

Je tiens surtout aujourd'hui, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, à vous féliciter à nouveau et à nous souhaiter de faire du bon travail ensemble. Merci.

(Applaudissements).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous remercie.

Monsieur MARQUET, vous souhaitez dire un mot ?

M. Bernard MARQUET.- Oui, Monsieur le Président.

Je voudrais profiter d'une courte intervention pour me faire le porte-parole de mes amis Conseillers Nationaux mais bien au-delà, d'une grande majorité de Monégasques.

Monsieur le Président, et si je peux me permettre, cher ami, permettez-moi de vous féliciter pour cette élection, au siège de Président de notre Assemblée. Election largement méritée qui marque pour notre Principauté la garantie d'une poursuite sereine de l'évolution entreprise en 2003. Vous y faisiez allusion dans votre discours, alors oui, Monsieur le Président, je peux parler au nom de mes Collègues ici réunis, pour vous confirmer que nous saurons être à la hauteur du mandat qui nous est donné ; que oui, nous siégerons avec dignité et responsabilité pour contribuer, comme vous le disiez, à inventer l'avenir de notre pays.

Monsieur le Président, nous vous donnons non seulement notre vote mais nous vous apportons aussi notre confiance et nous savons que vous en serez une nouvelle fois digne.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET pour ces paroles chaleureuses.

Nous allons passer, maintenant, conformément à l'ordre du jour, à l'élection du Vice-Président du Conseil National.

Qui est candidat à la Vice-Présidence du Conseil National ?

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, je présente ma candidature.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur MARQUET. Y a-t-il d'autres candidatures ? Nous passons au vote.

Je remercie Madame Catherine FAUTRIER et Monsieur Guillaume ROSE de bien vouloir, comme précédemment, dépouiller le scrutin, assistés de Madame la Secrétaire Générale. Mais tout d'abord, nous votons à bulletin secret comme nous y oblige le règlement.

—
*(Dépouillement du scrutin
par les deux Conseillers Nationaux
assistés de la Secrétaire Générale).*
—

M. le Président.- Voici les résultats du scrutin :

Votants : 23

Majorité absolue : 12

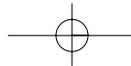
Bulletins blanc : 3

Votes exprimés en faveur de M. Bernard MARQUET : 20

M. Bernard MARQUET est élu Vice-Président du Conseil National.

(Applaudissements).

Monsieur Bernard MARQUET, je vous félicite chaleureusement et me réjouis de continuer à travailler avec vous comme nous le faisons depuis déjà deux



ans, dans un esprit de concertation et de confiance mutuelles, et dans l'intérêt de notre Assemblée. Vous souhaitez dire quelques mots ?

M. Bernard MARQUET.- Oui. Tout d'abord, je vous remercie pour vos paroles très aimables, Monsieur le Président, ainsi que tous mes Collègues. Si j'ai été élu lors du précédent mandat, Vice-Président par circonstance, c'est fort de l'expérience acquise et dans le même état d'esprit que vous, Monsieur le Président, que j'aborde ce nouveau mandat.

Je vous remercie de votre confiance à tous.
(*Applaudissements*).

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.
(*Applaudissements*).

II. ELECTION DES SECRETAIRES

L'ordre du jour appelle à présent l'élection des Secrétaires. Ce sont traditionnellement, au Conseil National, les deux benjamins qui depuis des décennies sont désignés Secrétaires. Je vous propose que nous soyons fidèles à cette tradition et je vais donc demander à Mme Catherine FAUTRIER et à M. Guillaume ROSE s'ils acceptent d'être candidats aux fonctions de Secrétaire.

Madame Catherine FAUTRIER, acceptez-vous cette mission ?

Mme Catherine FAUTRIER.- Oui, Monsieur le Président, j'accepte d'être Secrétaire.

M. le Président.- Monsieur Guillaume ROSE, acceptez-vous également ?

M. Guillaume ROSE.- Oui, Monsieur le Président, j'accepte cette fonction.

M. le Président.- Merci. Je vais vous proposer, nous avons le choix selon notre Règlement intérieur, pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde en est d'accord, qu'à partir de maintenant, nous procédions par des votes à main levée pour éviter d'alourdir la procédure.

Y a-t-il des objections ? Pas d'objection.

Je vais donc mettre aux voix l'élection de Mme Catherine FAUTRIER et de M. Guillaume ROSE au poste de Secrétaire du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE sont donc élus Secrétaires du Conseil National.

(*Applaudissements*).

III. CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur du Conseil National, l'ordre du jour appelle maintenant la désignation des Membres des Commissions permanentes.

En vertu de l'article 14 de ce texte, chaque Commission permanente doit comporter cinq Membres au moins et en vertu de son article 16, chaque Conseiller doit faire partie de l'une au moins des quatre Commissions permanentes. Je précise que chacun d'entre nous a bien évidemment le droit d'assister, sans voix délibérative, aux réunions des Commissions dont il n'est pas Membre.

Je donne la parole à Madame la Secrétaire Générale pour la lecture des candidatures qu'elle a enregistrées pour la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission des Finances et
de l'Economie Nationale*

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Alexandre BORDERO

Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA

M. Marc BURINI

M. Claude CELLARIO

M. Philippe CLERISSI

Mme Catherine FAUTRIER

M. Jean-Charles GARDETTO

M. Eric GUAZZONNE

M. Pierre LORENZI

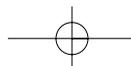
M. Bernard MARQUET

M. Roland MARQUET

M. Fabrice NOTARI

M. Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN



M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET
 M. Christophe STEINER
 M. Pierre SVARA
 M. Stéphane VALERI

M. le Président.- Y a-t-il sur le siège d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Dans un souci de transparence, nous allons maintenant procéder, en séance publique, à l'élection du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Je vous rappelle que ne pourront voter pour la présidence de chaque Commission, que les Conseillers Nationaux, Membres de cette Commission.

Qui souhaite être candidat à la présidence de cette Commission ?

Monsieur Pierre SVARA nous vous écoutons.

M. Pierre SVARA.- Monsieur le Président, je suis candidat.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres candidats à cette présidence ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose, uniquement aux Membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, de voter à main levée pour la candidature de M. Pierre SVARA.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

(MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION et Christophe STEINER s'abstiennent).

M. Pierre SVARA est élu Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Félicitations.

(Applaudissements).

Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Je voulais vous remercier.

M. le Président.- Nous allons maintenant passer à la Commission suivante. Madame la Secrétaire Générale.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses

M. Gérard BERTRAND
 Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
 M. Alexandre BORDERO
 Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA
 M. Marc BURINI
 M. Claude CELLARIO
 Mme Michèle DITTLOT
 Mme Catherine FAUTRIER
 M. Pierre LORENZI
 Mme Nicole MANZONE-SAQUET
 M. Bernard MARQUET
 M. Roland MARQUET
 M. Laurent NOUVION
 Mme Anne POYARD-VATRICAN
 M. Jean-François ROBILLON
 M. Guillaume ROSE
 M. Christophe STEINER
 M. Stéphane VALERI

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures qui ne seraient pas parvenues au Secrétariat Général ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ?

Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Oui, Monsieur le Président, je suis de nouveau candidat à la présidence de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.



M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses de voter à main levée pour la candidature de M. Alexandre BORDERO.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

M. Alexandre BORDERO est élu Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

(Applaudissements).

M. Alexandre BORDERO.- Je tiens à remercier tous mes Collègues, pour leur confiance renouvelée. Merci beaucoup.

M. le Président.- Félicitations. Nous passons à la Commission suivante.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de Législation

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA

M. Marc BURINI

M. Claude CELLARIO

Mme Catherine FAUTRIER

M. Jean-Charles GARDETTO

M. Eric GUAZZONNE

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

M. Fabrice NOTARI

M. Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET

M. Christophe STEINER

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission de Législation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est ainsi adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de Législation. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ?

Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Oui, Monsieur le Président, je pose ma candidature à la présidence de cette Commission.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de Législation de voter à main levée pour la candidature de M. Claude CELLARIO.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

(MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION et Christophe STEINER s'abstiennent).

M. Claude CELLARIO est élu Président de la Commission de Législation.

(Applaudissements).

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Président, je voudrais remercier mes Collègues pour la confiance qu'ils me témoignent à nouveau.

M. le Président.- Toutes mes félicitations. Nous passons maintenant à la Commission des Relations Extérieures.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Relations Extérieures

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Marc BURINI

M. Claude CELLARIO

Mme Michèle DITLOT

Mme Catherine FAUTRIER

M. Jean-Charles GARDETTO

M. Pierre LORENZI

M. Bernard MARQUET

M. Fabrice NOTARI

M. Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

M. Jean-François ROBILLON

M. Guillaume ROSE

M. Christophe STEINER

M. Pierre SVARA

M. Stéphane VALERI



M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Relations Extérieures. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ?

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je suis candidat pour continuer à assurer la présidence de cette Commission.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Relations Extérieures de voter à main levée pour la candidature de M. Jean-Charles GARDETTO.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Trois abstentions.

(MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION et Christophe STEINER s'abstiennent).

M. Jean-Charles GARDETTO est élu Président de la Commission des Relations Extérieures.

Félicitations.

(Applaudissements).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je tiens à remercier mes Collègues, Monsieur le Président. Merci à tous.

IV.

RECONDUCTION, CREATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS SPECIALES

M. le Président.- Nous allons poursuivre notre ordre du jour, avec les Commissions spéciales. En 1978, en application de l'article 13 du Règlement intérieur, le Conseil National décidait de créer une Commission spéciale de la Jeunesse pour traiter des problèmes d'Education, de Santé, de Formation et des Sports relatifs à nos jeunes.

Depuis cinq ans maintenant, au début de la précédente législature, nous avons décidé de la reconduire cette Commission, mais sous l'appellation élargie *Commission de l'Education et de la Jeunesse*.

Je vais mettre aux voix le principe de la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale de l'Education et de la Jeunesse est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture de la composition de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Education et de la Jeunesse

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Marc BURINI

M. Jean-Charles GARDETTO

M. Bernard MARQUET

M. Fabrice NOTARI

M. Jean-François ROBILLON

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ?

Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, Monsieur le Président, je vous remercie, je suis candidate à la présidence de cette Commission. Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de l'Education et de la Jeunesse



Vendredi 10 octobre 2008

JOURNAL DE MONACO

4215

Séance publique du 14 février 2008

de voter à main levée pour la candidature de Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

(M. Marc BURINI s'abstient).

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES est élue Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

(Applaudissements).

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, si vous me permettez quelques secondes, je voudrais remercier l'ensemble de mes Collègues, mais aussi tous les Monégasques qui nous ont accordé leur confiance.

(Applaudissements).

M. le Président.- Félicitations Madame BOCCONE-PAGES.

En 1993, toujours en vertu du même article 13, était instaurée une *Commission Spéciale du Logement*. Je vous propose bien évidemment de perpétuer cette Commission et je mets donc aux voix le principe de sa reconduction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale du Logement est reconduite à l'unanimité.

Madame la Secrétaire Générale, je vous laisse donner lecture de sa composition.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission du Logement

M. Gérard BERTRAND

M. Alexandre BORDERO

M. Philippe CLERISSI

M. Eric GUAZZONNE

M. Pierre LORENZI

M. Bernard MARQUET

M. Fabrice NOTARI

M. Laurent NOUVION

M. Guillaume ROSE

M. Christophe STEINER

M. Stéphane VALERI

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission du Logement. M. Fabrice NOTARI, qui n'a pas pu être avec nous ce soir, m'a fait part de son souhait d'être candidat à la présidence de cette Commission. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission du Logement de voter à main levée pour la candidature de M. Fabrice NOTARI.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

(MM. Laurent NOUVION et
Christophe STEINER s'abstiennent).

M. Fabrice NOTARI est élu Président de la Commission du Logement.

(Applaudissements).

Je vous rappelle enfin qu'en 2003, au début de la précédente législature, en vertu de l'article 13 du Règlement intérieur, nous avons créé deux nouvelles Commissions spéciales, souhaitées par la majorité du Conseil National : la Commission des Droits de la Femme et de la Famille et la Commission de la Culture.

Je vous propose de mettre aux voix la reconduction de la *Commission des Droits de la Femme et de la Famille*.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture de la composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission des Droits de la Femme et
de la Famille*

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Alexandre BORDERO

Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA

Mme Michèle DITTLLOT

Mme Catherine FAUTRIER



M. Jean-Charles GARDETTO
 M. Eric GUAZZONNE
 Mme Nicole MANZONE-SAQUET
 Mme Anne POYARD-VATRICAN
 M. Christophe STEINER

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ?

Madame FAUTRIER, je vous en prie.

Mme Catherine FAUTRIER.- Monsieur le Président, je suis candidate à la présidence de cette Commission.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille de voter à main levée pour la candidature de Mme Catherine FAUTRIER.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

(M. Christophe STEINER s'abstient).

Mme Catherine FAUTRIER est élue Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Félicitations.

(Applaudissements).

Mme Catherine FAUTRIER. – Merci, Monsieur le Président, je tiens à remercier tous mes Collègues et également le personnel du Conseil National avec qui nous allons faire, je pense, du très bon travail pendant ces cinq années.

M. le Président.- Il y a une autre Commission Spéciale, qui a été créée en 2003, c'est la Commission de la Culture.

Mme Michèle DITLOT, vous souhaitez intervenir ?

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

A maintes reprises, le groupe majoritaire U.P.M. a saisi l'occasion de défendre l'importance de notre patrimoine afin de conserver une Principauté authentique et riche de son histoire. Cela faisait partie de notre programme électoral, un programme sur lequel les Monégasques nous ont élus le 3 février dernier. J'ajouterai qu'il existe une affinité tout à fait naturelle entre culture et patrimoine au sens large. Aussi, pour ces deux considérations, Monsieur le Président, je sollicite un élargissement de la compétence de la Commission de la Culture et vous propose qu'elle s'intitule Commission de la Culture et du Patrimoine.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci pour cette excellente suggestion ; effectivement le thème de la préservation de notre patrimoine a été un sujet consensuel et important durant la dernière campagne électorale, et tous les Monégasques, toutes sensibilités confondues, sont attachés à sa défense.

Je vous propose donc de mettre aux voix la reconduction sous l'appellation que vous proposez, *Commission de la Culture et du Patrimoine*, de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

(M. Marc BURINI s'abstient).

La Commission de la Culture et du Patrimoine est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous prie de donner lecture de la composition de cette Commission.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de la Culture et du Patrimoine

M. Alexandre BORDERO

M. Marc BURINI

M. Philippe CLERISSI

Mme Michèle DITLOT

M. Eric GUAZZONNE

M. Fabrice NOTARI

M. Roland MARQUET

M. Guillaume ROSE

M. le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.



Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission de la Culture est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ?

Madame Michèle DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président. Je souhaite être candidate à la présidence de cette Commission.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de la Culture et du Patrimoine de voter à main levée pour la candidature de Mme Michèle DITLOT.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

(M. Marc BURINI s'abstient).

Mme Michèle DITLOT est élue Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

(Applaudissements).

Félicitations, Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Je vous remercie pour votre confiance.

M. le Président.- Nous en venons maintenant à la création d'une nouvelle Commission spéciale souhaitée par la majorité du Conseil National nouvellement élue, comme je l'indiquais tout à l'heure dans mon intervention.

Nous nous y sommes engagés dans notre programme. C'est un sujet aujourd'hui prioritaire pour Monaco, pour les Monégasques et tous les résidents de la Principauté, il s'agit bien sûr de l'environnement et du cadre de vie.

C'est important que le Conseil National démontre toute l'importance qu'il y attache en créant cette Commission transversale au sein de notre Parlement.

Je mets ainsi aux voix la création de la *Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie*.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie est créée.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture des candidatures que vous avez enregistrées pour participer à cette Commission.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Alexandre BORDERO

M. Claude CELLARIO

M. Philippe CLERISSI

Mme Michèle DITLOT

Mme Catherine FAUTRIER

M. Eric GUAZZONNE

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

M. Bernard MARQUET

M. Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

M. Jean-François ROBILLON

M. Guillaume ROSE

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET

M. Stéphane VALERI

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée à l'unanimité.

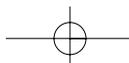
(Adopté).

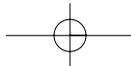
Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ?

Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme POYARD-VATRICAN.- Monsieur le Président, je propose ma candidature.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de l'Environnement et du Cadre de





Vie de voter à main levée pour la candidature de Mme POYARD-VATRICAN.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

(M. Laurent NOUVION s'abstient).

Mme POYARD-VATRICAN est élue Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

(Applaudissements).

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci. Je suis fière et très émue de la confiance que vous me témoignez lors de la création d'une Commission qui représente un vrai défi pour Monaco. Ce sera un défi pour le Conseil National, pour le Gouvernement, sur la voie qui a été tracée par le Prince Souverain et je pense aussi, ce sera un défi pour chacun des habitants de la Principauté. Et pour le relever, je m'engage à y mettre tout mon cœur et toute mon énergie.

(Applaudissements).

M. le Président.- Je vous félicite Madame POYARD-VATRICAN.

V.

CONSTITUTION DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE

L'ordre du jour nous amène à passer maintenant à la désignation des Délégués du Conseil National au sein des Commissions et Comités Mixtes d'Etude.

Monsieur le Vice-Président, vous souhaitez intervenir ?

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Si vous me le permettez, je voudrais expliciter au nom du groupe majoritaire de l'Union pour Monaco, la position de principe arrêtée par la majorité sur les désignations qui vont suivre ainsi que les votes qui vont avoir lieu.

Depuis 2003, la majorité U.P.M. a été la première, depuis que le Conseil National existe, à initier l'ouverture démocratique en proposant à la minorité de siéger au sein des Commissions et Comités Mixtes d'étude auxquelles notre Institution participe avec le Gouvernement.

Alors que la minorité était traditionnellement exclue de ces organismes, notre majorité a agi au cours de la précédente législature, d'abord pour convaincre l'opposition de participer aux trois Commissions qui pouvaient leur être ouvertes d'office – ce qu'elle avait initialement refusé au motif qu'ils s'agissait de « commissions de second plan » – puis pour réaliser l'ouverture démocratique la plus large possible au sein de toutes les commissions.

Cette ouverture nécessitait, pour être efficace et permettre l'expression de toutes les opinions sans compromettre la faculté de notre Institution d'exprimer un avis cohérent, que le Conseil National dispose d'au moins trois représentants dans chacun de ces organismes, ce qui n'était pas le cas dans une majorité de commissions avant 2007.

L'an dernier, nous avons su, avec l'appui de tous les groupes politiques, persuader le Gouvernement d'élargir la représentation de notre Assemblée dans un grand nombre de ces commissions, afin de permettre à un représentant de la minorité d'y siéger. Le nombre de Conseillers Nationaux a ainsi été augmenté dans huit d'entre elles, ce qui a permis à l'opposition d'être représentée par un membre, élu avec les voix de la majorité, dans dix Commissions et Comités au total.

Depuis 2007, l'opposition a donc la possibilité d'accéder à la moitié environ des groupes mixtes d'étude auxquels notre Assemblée participe. C'est un réel progrès et – il faut le dire – une des grandes victoires de la précédente législature dans notre combat pour le respect du pluralisme et le renforcement des droits de la minorité au sein de notre Assemblée.

Bien que le poids respectif de la majorité et de la minorité ait sensiblement évolué suite aux récentes élections nationales, l'opposition ne comptant plus désormais que trois membres contre huit en 2007, notre majorité n'entend pas revenir sur le principe d'ouverture la plus large possible à l'opposition.

Aussi, nous souhaitons continuer de permettre à la minorité de siéger dans ces dix Commissions et Comités, ainsi qu'elle en a manifesté le souhait.

C'est la raison pour laquelle le groupe majoritaire U.P.M. a accepté à nouveau cette année, dans toutes ces Commissions, de réduire le nombre de ses participants afin de laisser un siège vacant pour le candidat désigné par la minorité, auquel la majorité apportera ses voix.

J'ajoute que nous ne souhaitons pas interférer dans la désignation des candidats de la minorité et que nous nous abstenons donc de départager les candidats de l'opposition, dans l'hypothèse où ils seraient plusieurs à postuler sur un poste.





Bien entendu, dans les autres Commissions et Comités où le Conseil National n'est encore à ce jour représenté que par un ou deux délégués, nous considérons toujours comme indispensable, pour que notre Institution puisse jouer son rôle au sein de ces organismes, que le Conseil National puisse parler d'une même voix. C'est pourquoi, dans ces Commissions, le groupe majoritaire présentera et votera exclusivement ce soir, pour ses candidats.

Mais nous n'oublions pas l'engagement pris par le Ministre d'Etat de pousser plus loin la réflexion du Gouvernement, dans l'objectif de parvenir très prochainement à une ouverture complète à la minorité de toutes les Commissions et Comité Mixtes d'étude.

Il est important pour la majorité U.P.M. au nom de ses convictions démocratiques, qu'elle a encore démontré au cours de la récente campagne, que l'opposition puisse participer à tous les travaux du Conseil National et c'est pourquoi nous continuerons d'appuyer cette demande.

Nous continuerons également de réclamer avec force la mise à jour des textes obsolètes qui régissent encore notre Assemblée, car la transformation de la proposition de loi U.P.M. de juin 2005 sur l'organisation du Conseil National, à laquelle le Gouvernement n'a malheureusement pas donné suite, aurait entre autres permis d'aménager et de garantir formellement les droits de la minorité dans cette enceinte. Ceci n'a pas été possible et je déplore le retard pris suite à ce retrait puisque malgré nos demandes répétées, le Gouvernement n'a plus réuni le groupe de travail mixte constitué pour avancer sur ce sujet depuis janvier 2007.

Or, cette loi indispensable au bon fonctionnement de l'Assemblée élue par les Monégasques permettra avec un nouveau Règlement Intérieur actualisé, conforme à la révision de la Constitution de 2002 et prenant notamment en compte le passage de 18 à 24 Elus, de combler les nombreux vides juridiques qui ont handicapé le fonctionnement de notre Assemblée lors de la précédente législature. C'est une priorité absolue d'avoir une loi moderne adaptée au bon fonctionnement de la Principauté et donc de toutes ses Institutions.

La majorité ne va pas ménager ses efforts pour y parvenir.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président.

Monsieur le Ministre, un mot, avant que je donne la parole à M. NOUVION qui a désiré s'exprimer.

M. le Ministre d'Etat.- Un mot très court, Monsieur le Président, pour vous dire que le groupe de travail va se réunir à nouveau très prochainement pour l'élaboration du projet de loi concernant le fonctionnement du Conseil National.

M. Bernard MARQUET.- J'en prends note avec satisfaction, ainsi que l'ensemble de tous mes Collègues.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Elus, chers Compatriotes,

Christophe STEINER, Marc BURINI et moi-même, membres du groupe Rassemblement et Enjeux, remercions les nombreux Monégasques qui nous ont fait confiance, qui nous ont manifesté leur intérêt et leur soutien et sans lesquels nous n'aurions pas été ici ce soir.

Nous prenons acte aujourd'hui de la réélection de M. Stéphane VALERI comme Président du Conseil National et de M. MARQUET comme Vice-Président.

L'intervention de l'opposition par ma voix, ce dont je vous remercie, Monsieur le Président, est un précédent pour l'installation du Parlement nouvellement élu à la suite de ces élections du 3 février dernier. Ce précédent s'inscrira, je l'espère, dans une nouvelle tradition donnant la parole aux représentants de l'opposition à cette occasion.

Nous constatons que notre groupe pèse près de 41 % des voix pour 12,5 % des sièges et que la troisième liste présente lors du scrutin, ayant fait moins de 8 % des voix, n'est pas représentée dans la Haute Assemblée.

Ce constat implique une prise de conscience indispensable des Elus et de la population toute entière. Si nous sommes soucieux qu'il se dégage des élections dans notre cher pays une majorité solide, il est également de notre devoir de penser à ce que les oppositions soient représentées dignement au Conseil National, afin que vivent le débat démocratique et la confrontation légitime des idées.



En outre, près du quart du corps électoral ne s'est pas déplacé. Ceci est préoccupant et nous devons tous, à nos places respectives, travailler et mobiliser encore et toujours nos compatriotes dans l'accomplissement de leur devoir civique.

Sans trop m'étendre sur le déroulement de ces élections, qui étaient mes premières, il me semble important d'ores et déjà d'en tirer quelques enseignements. La période pré-électorale et électorale doit être encadrée par des règles claires en ce qui concerne le financement de sa campagne et sa publication, la répartition des temps de parole entre les différentes listes, l'organisation d'un débat public – n'est-ce pas Monsieur le Ministre ? mais nous en parlerons plus tard – la durée de la période électorale officielle proprement dite et les règles qui doivent s'y appliquer.

Tous ces éléments ont eu des conséquences non négligeables sur notre communauté et il faut que chacun en ait conscience. Nous serons sur ce sujet, comme sur d'autres, une force de proposition à notre place.

En outre, il nous paraît indispensable et urgent de réfléchir sur l'évolution du mode de scrutin en vigueur pour la deuxième fois qui a eu lieu en 2008. Il nous paraît tout aussi important de mettre, dès aujourd'hui, le sujet de la loi d'organisation du Conseil National et de la mise à jour du Règlement intérieur, comme une priorité de la Haute Assemblée.

En effet, M. MARQUET l'a rappelé tout à l'heure – mais je suis assez étonné qu'il le regrette, il avait tout en main pour le faire – nous vivons depuis plus de six ans maintenant dans un vide juridique dont a profité la majorité pour mettre en place des structures politiques au sein du Conseil National non conformes au Règlement intérieur. L'opposition doit être associée à cette mise à jour urgente.

Le groupe Rassemblement et Enjeux travaillera avec constance et détermination pour l'ensemble des compatriotes dans le cadre des attributions strictes du Conseil National avec, comme interlocuteur privilégié, le Gouvernement Princier, sous la direction du Ministre d'Etat.

Fidèle à nos engagements et à nos valeurs, nous relèverons chaque fois que nécessaire les écarts et les abus de pouvoir de la majorité reconduite, ainsi que les empiètements constatés sur le pouvoir exécutif.

Nous serons toujours attentifs, impartiaux et constants dans nos méthodes pour faire passer l'intérêt supérieur du pays avant toute autre considération.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOUVION.

Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je viens d'écouter la déclaration de la minorité et je vois que le ton, depuis la campagne, n'a pas tellement changé malgré les appels à l'apaisement, à l'ouverture et à la dignité.

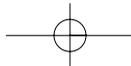
M. NOUVION a commencé par m'accuser de ne pas l'avoir fait alors qu'on avait la main. M. NOUVION n'a peut-être pas suivi les débats qui ont eu lieu ici, notamment, lors du retrait de la proposition de loi U.P.M. par le Gouvernement qui, je le rappelle – relisez le Journal Officiel – fait que je n'avais pas voté, je m'étais abstenu, le premier Budget Primitif du Prince Albert, parce que le Gouvernement sur certains points ne respectait pas la Constitution et notamment sur ce point-là. Donc, la campagne est finie, nous sommes là pour travailler pour l'intérêt national et pour le pays, donc s'il vous plaît, relatez la vérité.

(Applaudissements).

M. le Président.- Avant de redonner la parole à M. NOUVION, je voudrais, dans l'esprit positif avec lequel je souhaiterais de tout cœur, dans l'intérêt de notre Institution et de notre pays, que l'on démarre cette nouvelle mandature, souligner qu'il y a un point de convergence entre vos deux interventions et j'y souscris pleinement moi aussi et je suis certain, l'ensemble des Conseillers Nationaux et M. le Ministre d'Etat vient de le redire aussi au nom du Gouvernement Princier : il est grand temps que sur la base de la proposition de loi qu'a votée le Conseil National à l'initiative du groupe majoritaire en 2005, le Gouvernement entende la nécessité de moderniser la loi qui régit le fonctionnement du Conseil National. Donc, c'est un point de convergence entre la minorité, la majorité et le Gouvernement Princier. Je veux retenir cela, nous allons tous y travailler pour améliorer encore et moderniser le fonctionnement du Conseil dans l'intérêt de Monaco et de tous les Monégasques.

Maintenant nous écoutons Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Juste quelques secondes, Monsieur le Président, je ne veux absolument pas monopoliser la parole. Monsieur MARQUET, il ne s'agissait pas d'une accusation, il s'agissait d'un constat.



J'ai moi-même travaillé avec M. FILLON sur cette loi, vous le savez très bien, il y a plus de quatre ans et si vous aviez eu la volonté de faire accélérer les choses, vous l'auriez fait comme vous l'avez fait sur d'autres sujets.

Il m'a même été répondu dans cette Assemblée, je vous le rappelle, que l'avancée de ce dossier n'était pas prioritaire parce que ce n'était pas porteur électoralement.

M. le Président.- Là, je ne sais pas à quoi vous faites allusion mais en tout cas ces propos sont les vôtres et n'ont jamais été tenus en ma présence dans cette enceinte.

Monsieur le Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- Juste pour dire que ce soir, les Monégasques peuvent constater que malgré les appels à l'apaisement, à travailler ensemble pour le pays, il y en a toujours qui sont dans un autre état d'esprit ! Les Monégasques jugeront.

M. le Président.- Je voudrais simplement rappeler les règles institutionnelles qui s'imposent à nous tous. La Constitution est claire : le Conseil National fait des propositions de loi, il peut les voter, bien sûr, librement, les défendre publiquement, c'est ce qui a été fait. Le Gouvernement a ensuite un délai de six mois pour faire connaître sa position sur la poursuite ou l'arrêt du processus législatif, en l'occurrence le Gouvernement au bout de six mois a fait connaître sa volonté de l'arrêter. Il y a eu à l'époque – et je fais appel à la mémoire de ceux qui suivent ces débats publics – de très vives réactions du Conseil National, qui a protesté fermement contre cela. Le Ministre d'Etat s'est engagé alors à repartir sur une étude complémentaire et donc un groupe de travail, qui comprenait des membres de la majorité et de la minorité, s'est réuni à plusieurs reprises. Il n'a pas encore abouti en dépôt d'un projet de loi du Gouvernement et nous le regrettons. Mais nous n'avons pas la possibilité institutionnelle, à moins d'outrepasser nos prérogatives, et ce n'est pas la volonté de ce Conseil National, de faire autre chose que de négocier, de discuter et de poursuivre le dialogue, vous le savez très bien, Monsieur NOUVION, vous connaissez nos textes. Donc, il ne faut pas faire de procès d'intention. Si le Gouvernement stoppe le processus et à moins de faire un coup d'Etat, on ne peut pas le poursuivre ! Nous n'avons donc pas pu le poursuivre mais je crois que ce soir, et s'il vous plaît, retenons ce qui est

positif, nous avons tous la volonté de le reprendre. Monsieur le Ministre d'Etat, vous entendrez, j'en suis sûr très régulièrement la minorité et la majorité vous le rappeler, mais vous nous disiez tout à l'heure que vous êtes prêt à réunir à nouveau rapidement ce groupe de travail, pour aboutir évidemment à un projet de loi. Terminons sur ce constat positif. Maintenant je voudrais que l'on continue l'ordre du jour.

M. Bernard MARQUET.- Juste une petite précision, la majorité U.P.M. est respectueuse de nos Institutions, de notre Constitution et ce que décrit M. NOUVION, ne correspond pas à notre régime.

M. le Président.- Nous allons, si vous en êtes d'accord, continuer.

Je voudrais juste vous dire, avant de donner la parole à Mme la Secrétaire Générale pour la lecture de la liste des candidats parvenue pour chaque Commission et Comité Mixtes, qu'en ce qui me concerne, comme l'an passé, je ne vais présenter ma candidature à aucune Commission afin de permettre à mes Collègues, et notamment à un représentant de la minorité, de pouvoir siéger dans le nombre le plus grand possible, de ces Comités et Commissions Mixtes, car selon une tradition en vigueur depuis au moins 1988, où j'ai été élu pour la première fois sur la liste du Président Jean-Charles REY, le Président du Conseil National peut participer avec une délégation de l'Assemblée, à toutes les Commissions qu'il souhaite. Donc, je continuerai, mais sans prendre pour autant un siège à mes Collègues, Monsieur le Ministre, je n'en doute pas avec votre approbation, je continuerai à participer activement, aux Commissions qui me semblent très importantes, ou celles pour lesquelles j'ai évidemment un intérêt particulier, je pense notamment à :

- la Commission de Placement des Fonds,
- la Commission de coopération avec la S.B.M.,
- la Commission mixte d'Etude du Problème du Logement,
- la Commission mixte d'Etude pour les Grands Travaux.

Après ce rapide rappel, nous passons maintenant à l'élection de nos délégués. Madame la Secrétaire Générale va nous donner lecture des candidatures qu'elle a enregistrées pour chacun de ces Comités et Commissions mixtes.



Mme la Secrétaire Générale.-Commission de Placement des Fonds

(3 délégués)

M. Bernard MARQUET

M. Laurent NOUVION

M. Pierre SVARA

M. le Président.- Voilà les candidatures qui ont été enregistrées.

Je mets cette délégation aux voix, à main levée, avec l'accord de tous les Conseillers Nationaux.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-Commission mixte d'Etude pour les Grands Travaux

(5 délégués)

M. Eric GUAZZONNE

M. Pierre LORENZI

M. Fabrice NOTARI

M. Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

M. le Président.- S'il n'y a pas sur le siège de changement, je mets aux voix la composition de cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-Commission mixte d'Etude du Problème du Logement

(3 délégués – 1 suppléant)

M. Pierre LORENZI

M. Fabrice NOTARI

M. Christophe STEINER

Suppléant : M. Gérard BERTRAND

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-Commission consultative de coopération avec la S.B.M.

(5 délégués)

M. Eric GUAZZONNE

M. Bernard MARQUET

M. Guillaume ROSE

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET

M. Christophe STEINER

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-Commission de Réforme des Codes

(2 délégués)

Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA

M. Claude CELLARIO

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

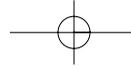
(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-Comité Consultatif pour la Construction

(2 délégués)

M. Pierre LORENZI

M. Fabrice NOTARI



Vendredi 10 octobre 2008

JOURNAL DE MONACO

4223

Séance publique du 14 février 2008

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Comité Supérieur d'Urbanisme

(2 délégués)

M. Fabrice NOTARI

Mme Anne POYARD-VATRICAN

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Comité de l'Éducation Nationale

(3 délégués)

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Marc BURINI

M. Jean-François ROBILLON

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Bourses d'Études

(3 délégués – 1 suppléant)

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Marc BURINI

M. Jean-François ROBILLON

Suppléant : Mme Michèle DITLOT

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission Nationale des Sports

(3 délégués)

M. Gérard BERTRAND

M. Marc BURINI

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Aide à la Famille monégasque

(1 délégué - 1 suppléant)

Déléguée : Mme Catherine FAUTRIER

Suppléante : Mme Nicole MANZONE-SAQUET

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Concessions de Services publics

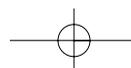
(4 délégués)

Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA

M. Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

M. Pierre SVARA



M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Comité Supérieur du Tourisme

(3 délégués)

M. Gérard BERTRAND

M. Marc BURINI

M. Guillaume ROSE

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission spéciale consultative
pour le Commerce et l'Industrie

(1 délégué - 1 suppléant)

Délégué : M. Philippe CLERISSI

Suppléante : Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission administrative
de l'Académie de Musique

(2 délégués)

Mme Michèle DITTLOT

Mme Anne POYARD-VATRICAN

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Ecole Supérieure d'Arts plastiques

(2 délégués)

M. Philippe CLERISSI

M. Eric GUAZZONNE

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Colonies de Vacances

(3 délégués)

M. Marc BURINI

M. Roland MARQUET

M. Pierre SVARA

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

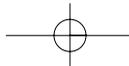
Mme la Secrétaire Générale.-

Commission Administrative de l'Office
de Protection Sociale

(1 délégué)

M. Alexandre BORDERO

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.



Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
 Abstentions ? Pas d'abstention.
 La délégation est adoptée à l'unanimité.
 (Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission d'Assistance aux entreprises
 en difficulté

(1 délégué – 1 suppléant)

Délégué : M. Pierre LORENZI

Suppléante : Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
 Abstentions ? Pas d'abstention.
 La délégation est adoptée à l'unanimité.
 (Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Industrie Cinématographique

(1 délégué)

M. Guillaume ROSE

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
 Abstentions ? Pas d'abstention.
 La délégation est adoptée à l'unanimité.
 (Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Comité des Finances locales

(1 délégué)

M. Alexandre BORDERO

M. le Président.- Je vais mettre aux voix cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
 Abstentions ? Pas d'abstention.
 La délégation est adoptée à l'unanimité.
 (Adopté).

VI.

**CONSTITUTION DES DELEGATIONS
 AUPRES DES ORGANISMES
 INTERNATIONAUX**

L'ordre du jour comporte maintenant la désignation de nos représentants au sein des organisations parlementaires internationales.

Nous commençons avec l'élection de la Délégation permanente du groupe monégasque de l'Union Interparlementaire.

Je rappelle qu'il est de tradition que le Conseil National tout entier constitue le groupe monégasque de l'Union Interparlementaire dont nous allons maintenant désigner les Membres de la Délégation permanente.

Madame la Secrétaire Générale, merci de nous donner lecture des candidatures.

Mme la Secrétaire Générale.-

Union Interparlementaire

M. Fabrice NOTARI au poste de Président ;

Mme Michèle DITTLLOT au poste de Vice-Président ;

Mme Brigitte BOCONE-PAGES, MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Jean-Charles GARDETTO et Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLO et Guillaume ROSE à la fonction de Membre permanent.

M. le Président.- Voilà donc les candidatures qui sont parvenues au Secrétariat Général. S'il n'y a pas de changement sur le siège, je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

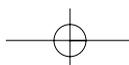
Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

En ce qui concerne l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, la Section monégasque est également, par tradition, constituée du Conseil National dans son entier ; nous allons procéder à la désignation des Membres de la Délégation permanente de cette Section.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez nous donner lecture des candidatures.



Mme la Secrétaire Générale.-*Assemblée Parlementaire de la Francophonie*

M. Jean-François ROBILLON au poste de Président ;
 Mme Michèle DITLOT au poste de Vice-Présidente ;
 MM. Philippe CLERISSI, Jean-Charles GARDETTO,
 Pierre LORENZI, Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI,
 Guillaume ROSE et Christophe STEINER à la fonction
 de Membre Permanent.

M. le Président.- S'il n'y a pas de changement, je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous continuons avec la désignation des Membres du Conseil National qui constituent la Délégation de notre Assemblée à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Je rappelle qu'il est ici de tradition que le Président du Conseil National soit élu à la fonction de Président de cette délégation et j'ai donc posé ma candidature, c'est la seule exception pour toutes ces Commissions.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de nous dire quels sont les candidats.

Mme la Secrétaire Générale.-*Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe*

M. Stéphane VALERI à la fonction de Président ;
 M. Jean-Charles GARDETTO à la fonction de Vice-Président ;

Mmes Brigitte BOCCONE-PAGES et Sophie BOUHNIC-LAVAGNA, M. Claude CELLARIO, Mmes Michèle DITLOT et Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe SPILLOTIS-SAQUET et Christophe STEINER en qualité de Membres suppléants.

M. le Président.- Je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

En ce qui concerne maintenant l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, je vous remercie, Madame la Secrétaire Générale, de nous donner lecture des candidatures.

Mme la Secrétaire Générale.-*Assemblée Parlementaire de la Méditerranée*

M. Fabrice NOTARI au poste de Président ;

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Marc BURINI et Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles GARDETTO, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Laurent NOUVION, Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE et Christophe SPILLOTIS-SAQUET à la fonction de Membre Permanent.

M. le Président.- Je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous finissons avec l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Je vous rappelle que nous avons dû désigner au mois de décembre dernier, nos représentants auprès de cette organisation, laquelle nous demande de les choisir par année civile. Dans la mesure, évidemment, où nous avons enregistré la candidature de membres de l'opposition, même si les quatre représentants du Conseil National, ont tous été réélus le 3 février dernier, nous allons procéder à cette nouvelle élection pour laisser un siège à la minorité, dans notre délégation. Vous savez que là nous avons, conformément aux accords avec le Conseil de l'Europe, quatre représentants de notre Assemblée, deux Délégués et deux Suppléants. Nous écoutons, avant d'entendre la liste des candidatures, Monsieur STEINER, qui demande la parole.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers, Monsieur le Présidents, Chers Collègues.

Monsieur le Président, à l'aube de votre deuxième quinquennat, il me paraît utile de rappeler que la qualité démocratique d'un Parlement se mesure à l'aune des moyens dont dispose l'opposition et ceci pour travailler sereinement et non malheureusement dans les querelles verbales auxquelles j'ai pu assister lors du dernier Budget Primitif sous l'œil amusé d'un grand veneur.



Le Conseil de l'Europe a adopté le 23 janvier 2008 la résolution n° 1.601 par laquelle il demande aux Parlements d'Etats Membres d'assurer la parité complète entre la majorité et l'opposition s'agissant de certains droits, indépendamment des forces en présence. Vous allez voir que cette résolution, Monsieur le Président, se place dans le cadre de l'ouverture à laquelle vous nous invitez. Ce texte exige notamment que les membres de l'opposition aient le droit à l'information, qu'ils aient le droit de fixer l'ordre du jour des séances plénières et ce, à intervalles réguliers ; qu'ils bénéficient d'un temps de parole égal à celui de la majorité indépendamment des forces respectives ; qu'ils puissent participer à la gestion des affaires parlementaires en ayant accès au poste de Vice-Président et aux autres fonctions de responsabilités au sein du parlement, les organes dirigeants du parlement devant respecter le principe de la représentation proportionnelle et refléter la composition politique du Parlement ; que les présidences des Commissions soient attribuées entre les groupes politiques suivant le principe de la représentation proportionnelle, la présidence d'au moins une présidence parlementaire doit être attribuée à un membre de l'opposition, la présidence de la Commission des Finances devant être attribuée, également, à un membre de l'opposition...

(Brouhaha et rires).

Je suis désolé mais c'est le Conseil de l'Europe...

M. le Président.- Nous écoutons l'orateur. Continuez, Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.-... que les membres de l'opposition aient la possibilité d'annexer un avis divergent à un rapport adopté en Commission ou de présenter un rapport minoritaire.

Enfin, et là ça concerne également Monsieur le Ministre d'Etat, qu'ils aient un accès libre et égal aux médias.

En conséquence, conformément à la volonté exprimée du Conseil de l'Europe, nous demandons la création d'un statut de l'opposition pleinement inspiré des lignes directrices ci-dessus et respectueuses de nos électeurs, car à trois, nous symbolisons l'expression du suffrage populaire de plus de 40 % de nos compatriotes. Nous sommes leur voix et nous la ferons entendre, nous sommes leurs yeux et leurs oreilles et nous témoignerons.

Enfin, pour aborder notre méthode de travail, sachez, Monsieur le Président, que nous serons autant constructifs dans notre approche que fermes dans la défense des valeurs que nous représentons.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur STEINER.
Monsieur GARDETTO souhaite s'exprimer.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président. Très brièvement, j'ai bien entendu le propos de M. STEINER et je souhaiterais juste rappeler deux choses.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, la majorité fait une ouverture à l'opposition et entend de manière tout à fait nouvelle encore, ouvrir davantage les différents Comités Mixtes qui ont été évoqués tout à l'heure, c'est une chose qui n'était pas le cas auparavant, donc la démarche d'ouverture existe. Vous avez énoncé, Monsieur le Président, tout à l'heure que nous travaillerions en bonne intelligence pour autant, évidemment, que la minorité le veuille aussi. Je pense que l'information de la minorité ne posera pas de difficulté, il n'a jamais été refusé la parole à la minorité non plus. Il faut aussi garder à l'esprit que la résolution invoquée ne peut pas s'appliquer de manière standard à un Etat de cent millions d'habitants et à une Principauté de 8.000 Monégasques. Evidemment elle doit s'interpréter en fonction de nos particularités monégasques et c'est dans cet esprit-là qu'il faudra l'appliquer.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.
Monsieur BORDERO a la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a peut-être un détail auquel M. GARDETTO n'a pas pensé et j'aimerais le dire, c'est que généralement ces résolutions du Conseil de l'Europe sont faites par et pour des régimes parlementaires. Or, nous n'y sommes pas et nous n'avons pas l'intention d'y être.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO, c'est un point très important.

Monsieur MARQUET a la parole.





M. Bernard MARQUET.- Lorsque mon Collègue aura un petit peu l'habitude du Conseil de l'Europe, il verra qu'il y a parfois des projets de résolution ou de recommandation « originaux » : par exemple, il y en a eu un, il y a deux ans, qui préconisait la suppression des monarchies en Europe...

(Applaudissements).

M. le Président.- Je voudrais simplement dire quelques mots sur ce sujet lancé par notre Collègue Christophe STEINER. L'argument le plus important, c'est que cette résolution s'adresse à des régimes parlementaires. Ici, il n'y a pas une majorité élue au Gouvernement. Il y a une majorité et une minorité au Parlement. On comprend très bien la différence. Evidemment lorsque c'est la même majorité du parlement qui dirige le Gouvernement, dans les régimes parlementaires, les choses sont beaucoup plus faciles pour la majorité élue. Ce n'est pas le cas à Monaco et pour ceux qui suivent les débats publics monégasques, ils seront étonnés, je pense, que ce soit M. STEINER qui se réfère au Conseil de l'Europe, alors qu'on peut le dire, vous n'avez pas été extrêmement enthousiaste par le passé, par rapport à l'adhésion, si je me réfère à vos déclarations publiques parues au Journal Officiel, dans la législature 1998-2003, qui faisaient même de vous un des plus farouches opposants à l'adhésion de Monaco, voulue par le Prince Rainier III. Pour notre part, nous avons au contraire soutenu l'adhésion au Conseil de l'Europe tout en disant clairement, comme je le rappelais dans mon discours, que nous défendons nos spécificités monégasques. Je rappelle par exemple que nous sommes le seul pays membre du Conseil de l'Europe à ne pas être en régime parlementaire. Alors, nous n'appliquerons donc pas de manière systématique et sans tenir compte de notre identité et des intérêts de notre pays et des subtils équilibres institutionnels monégasques, des résolutions qui nous seraient imposées par Strasbourg sans tenir compte des réalités monégasques.

Donc ça c'est la position de la majorité...

(Applaudissements).

... mais je tiens à rassurer en grande partie Monsieur STEINER, parce que j'ai noté tous les points que vous avez soulevés. Vous dites, le droit à l'information de la minorité, alors je vous apprends mais je ne vous en veux pas, vous prenez vos fonctions ce soir, donc vous ne pouvez pas bien sûr juger de l'année 2007 ou des années précédentes du fonctionnement d'un Conseil auquel vous ne participiez pas, mais je veux vous rassurer. Depuis que je suis

Président du Conseil National, tous les courriers, tous les documents en provenance des Conseillers de Gouvernement ou du Ministre d'Etat sont systématiquement photocopiés à l'intention des vingt-quatre Conseillers Nationaux, vous aurez donc un droit complet à l'information, comme le rappelait la résolution du Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne le temps de parole, vous en avez eu la preuve ce soir, vous parlerez autant que vous le souhaitez, il n'y aura aucune limite à votre temps de parole, à moins qu'ensemble, et c'est ce que l'on avait fait avec la minorité dans la précédente législature, mais pour des raisons de pratique, de clarté des débats, nous décidions sur certains sujets d'avoir un temps de parole limité, mais alors pour tous, les élus de la majorité, comme ceux de la minorité.

Vous pourrez aussi faire figurer toutes les remarques de l'opposition, dans les rapports de nos Commissions.

En ce qui concerne les autres points soulevés, vous comprenez bien que dans un parlement de cinq cents députés où il y a six ou huit Vice-Présidents, moi je serais tout à fait ouvert à ce qu'il y ait un Vice-Président de la minorité, mais nous l'avons expliqué au début de la discussion, évidemment pas lorsqu'il n'y a qu'un poste de Vice-Président et je vous rappelle que nous ne sommes que vingt-quatre ! Là aussi, il faut revenir sur terre, nous sommes un parlement à la taille de la Principauté.

Enfin, en ce qui concerne une Présidence de Commission pour l'opposition, là encore, n'étant pas en régime parlementaire, il faut laisser ceux qui ont obtenu la confiance de leurs compatriotes en gagnant les élections, conduire l'action de l'Assemblée en occupant les postes exécutifs du Bureau et les présidences de Commission. Nous sommes responsables devant les Monégasques de la prise en compte de notre programme et donc de leurs attentes par le Gouvernement, nous ne pouvons donc nous permettre de diviser et d'affaiblir devant lui, la voix de notre Institution.

Mais pour ce qui concerne tous les autres points du respect des droits de la minorité, de la transparence de l'information, comme du respect de votre représentativité, vous pouvez compter sur notre volonté réelle d'ouverture.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir.

Est-ce que vous souhaitez intervenir Monsieur STEINER ? Oui je vous en prie.

M. Christophe STEINER.- Tout d'abord, je vous remercie pour vos propos parce que vous semblez





abonder dans mon sens en disant qu'il y a des principes qui doivent être respectés.

Monsieur MARQUET ou c'est Monsieur GARDETTO, je ne sais plus lequel, a parlé de taille de Parlement, il me semble que ces principes sont beaucoup plus applicables à un Parlement de notre taille où nous sommes vingt-quatre, que dans un Parlement où ils y sont cinq cent cinquante ou six cents.

Enfin, brièvement, je voudrais juste faire un petit résumé, Monsieur le Président, pour revenir sur la notion d'ouverture. Dans mon concept, et je pense qu'il est partagé par pas mal de personnes ici, une ouverture, on ouvre une porte, pas un judas...

M. le Président.- Monsieur MARQUET et ensuite nous passons à autre chose...

M. Bernard MARQUET.- Juste une chose. Je voudrais me réjouir que conformément au règlement du Conseil de l'Europe, pour ce mandat, l'opposition vienne défendre les spécificités de Monaco à Strasbourg.

M. le Président.- Bien. Nous allons, s'il n'y a plus d'intervention, passer à la désignation de nos représentants à Strasbourg... Oui, vous parliez aussi, Monsieur STEINER, j'avais oublié et c'est l'élection qui maintenant m'y fait penser, vous parliez de juste représentation proportionnelle. Alors, je vous le fais remarquer, regardez les élections que l'on vient de faire : il y a des Commissions où vous représentez 33 % des délégués de notre Assemblée, puisqu'on a ouvert à l'opposition les Commissions comportant au moins trois délégués, alors que vous n'êtes que trois Elus de l'opposition, soit 12,5 % du Parlement. Donc vous voyez, nous avons été bien au-delà de votre représentation proportionnelle et donc bien au-delà des attentes du Conseil de l'Europe. M. MARQUET a aussi expliqué tout à l'heure, au nom de la majorité que lorsqu'il y a un siège ou deux, si nous voulons une Institution qui joue son rôle, puisque nous ne sommes pas en régime parlementaire, puisque le Gouvernement n'est pas issu de la majorité parlementaire, on ne peut imaginer un Conseil National qui envoie deux représentants face au Gouvernement dans une Commission et que l'un dise blanc et que l'autre dise noir : comment voudriez-vous que l'on fasse alors respecter le rôle du Conseil National tel qu'il est prévu par nos Institutions ? Donc, gardons-nous de calquer sur Monaco des régimes parlementaires, je le répète, qui n'ont rien à voir avec nous, nous ne sommes pas et nous ne voulons pas être en régime parlementaire et je crois que vous l'avez suffisamment dit, vous

aussi, donc soyez quand même logique et cohérent dans votre approche, ne nous donnez pas en exemple les régimes parlementaires quand ça vous arrange, cela n'a rien à voir avec les Institutions monégasques !

(Applaudissements).

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, j'ai pour principe de penser qu'à partir du moment où on prononce très souvent un mot, c'est qu'on a derrière un désir caché. Vous parlez de régime parlementaire, de parlementarisme, moi personnellement à l'heure actuelle et dans l'avenir, je n'ai aucune intention qu'il y ait une dérive quelconque et j'y veillerai personnellement avec mes colistiers...

M. le Président.- ... Comme les vingt-quatre Conseillers Nationaux, parce que je vous le confirme, c'est pareil pour les autres.

M. Christophe STEINER.- ... Ce que je voulais dire et je regrette de ne pas avoir été suffisamment clair pour être compris, c'est que lorsque je parle de rapport opposition/majorité, c'est à l'intérieur du Conseil National. Les débats vont se passer dans un esprit constructif mais il y a une minorité et il y a une majorité. A partir de ce moment-là, il faut quand même réaliser que si le temps de parole qui a été accordé lors de la précédente législature est de trois minutes, si chacune des personnes ici présentes qui sont des Elus de la majorité parle trois minutes, cela fait soixante-trois minutes, si mes comptes sont exacts, nous, nous n'avons que neuf minutes pour nous exprimer...

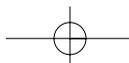
(Brouhaha).

M. le Président.- Ecoutez l'orateur, s'il vous plaît. Je demande au public...

(Brouhaha).

S'il vous plaît, je demande au public de se taire. Monsieur STEINER, nous vous écoutons, vous avez la parole.

M. Christophe STEINER.- Ce sont des analyses et des idées qui cherchent à faire avancer le débat démocratique, et je précise, au sein de cette Assemblée. J'espère être suffisamment clair sur le sujet et que nous sommes tous d'accord.



M. le Président.- Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, souhaite s'exprimer.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons fait preuve ce soir, de grandeur vis-à-vis de la minorité, ce qui n'a jamais été le cas par le passé.

Dans les cinq années qui viennent, cette minorité aura la place qu'elle prendra en fonction de son attitude, et non pas celle que nous allons lui donner. Donc, la balle est dans votre camp Messieurs. De votre comportement dépendra votre place dans cette Assemblée. Je crois que nous sommes tous, ici, prêts à faire preuve d'ouverture avec vous, c'est une porte que nous vous avons ouverte et pas un judas. Vous avez aujourd'hui une importance qui est celle que vous ont donnée les Monégasques, n'essayez pas d'en prendre plus. Par votre attitude dans le futur, essayez d'occuper davantage de place.

(Applaudissements).

M. le Président.- Monsieur STEINER, vous savez que le Règlement Intérieur permet au Président lorsqu'il estime qu'un sujet a été assez développé de passer à autre chose, mais je vous donne bien volontiers encore la parole et vous aurez ainsi démontré que vous prenez la parole aussi souvent et aussi longtemps que vous le souhaitez, comme ce fut déjà le cas ces cinq dernières années, pour la minorité.

Nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Nous l'aurons démontré conjointement, Monsieur le Président.

Je voulais dire à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET que je vous remercie de votre appréciation de la taille des portes. Jusqu'à présent, je suis tout à fait d'accord avec vous, nous sommes ici pour démontrer nos idées, pour les appuyer et occuper une place mais cela doit se faire dans des règles équitables. Merci.

M. le Président.- Bien. Je vous propose d'ailleurs que dans une Commission Plénière d'Etude – puisque évidemment la moitié des Elus sont renouvelés dans cette mandature – nous reprenions tous ensemble, les vingt-quatre Elus, les débats que nous avons eus dans la précédente législature sur l'organisation, notamment, du temps de parole. Mais il y a une chose que l'on ne pourra pas changer, parce que nous sommes respectueux de la Constitution et de la loi, c'est que

la loi électorale et les suffrages exprimés par les Monégasques ont donné la composition d'une Assemblée qui est parfaitement légale et qui est élue avec une loi électorale – d'ailleurs qui avait été votée avant que nous soyons nous-mêmes élus, par la mandature 1998-2003 à laquelle participait M. STEINER – dont, évidemment, nous ne pouvons pas changer le nombre d'Elus de la minorité, cela n'est pas possible ! Evidemment, on ne peut pas imaginer qu'un Elu de la majorité ait moins de droit qu'un Elu de la minorité parce que cela ne serait pas l'équité non plus ! Donc moi, je suis ouvert à la discussion et au débat tous ensemble, comme nous l'avons dit depuis le début de cette séance dans le respect mutuel et dans l'écoute des points de vue de chacun, mais il faut respecter la volonté des Monégasques, qui ont largement confirmé aux dernières élections leur confiance à la majorité et donc souhaité qu'elle dirige le Conseil National jusqu'en 2013.

Un dernier mot Monsieur SPILLOTIS-SAQUET et ensuite je voudrais qu'on enchaîne.

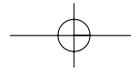
M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement rajouter, puisque ce débat est parti de la composition de notre délégation à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, que cela me paraît très équitable. En effet, je suis au premier chef concerné puisque c'est moi qui vous laisse ma place.

(Applaudissements).

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET. C'est vrai qu'il y a parfois aussi des choix personnels douloureux, pour laisser dans une Commission où il y a trois sièges, un siège à l'opposition, vous avez raison de rappeler que cela veut dire que certains candidats de la majorité se désistent pour le respect justement des droits de la minorité, de sa représentativité. C'est un bel exemple, vous avez, depuis le début de l'adhésion de Monaco, participé activement à notre Délégation, merci de vous effacer pour le respect d'un principe qui effectivement est cher à l'ensemble des Conseillers Nationaux de la majorité, qui est celui du respect et de la représentation de la minorité.

Nous avons donc enregistré des candidatures en laissant une place pour l'opposition sur quatre, soit 25 % de notre délégation. Nous écoutons à présent Madame la Secrétaire Générale.



Vendredi 10 octobre 2008

JOURNAL DE MONACO

4231

Séance publique du 14 février 2008

Mme la Secrétaire Générale.-*Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe*

M. Jean-Charles GARDETTO au poste de Président ;

M. Bernard MARQUET à la fonction de Membre Titulaire.

Mme Catherine FAUTRIER et M. Christophe STEINER en qualité de membres suppléants.

M. le Président.- Je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

*(Adopté).***VII.****DEPOT D'UN PROJET DE LOI**

Nous avons un dernier point à notre ordre du jour ce soir, vous savez que nous y sommes tenus par les textes, c'est l'annonce des projets de loi déposés sur le bureau du Conseil National, depuis la dernière séance publique. En fait il y en a un seul, qui est parvenu sur le bureau de notre Assemblée ; il s'agit du *Projet de loi, n° 850, déclarant d'utilité publique*

les travaux de construction d'une voie publique réservée et d'une voie piétonne.

Ce projet de loi nous est parvenu le 24 janvier 2008.

Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, traditionnellement en charge des projets de loi portant sur des modifications d'affectation des espaces publics.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

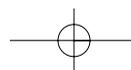
Ce projet de loi, n° 850, est donc renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

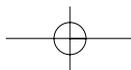
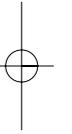
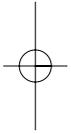
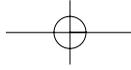
(Renvoyé).

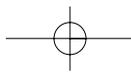
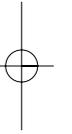
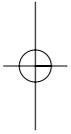
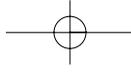
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, l'ordre du jour de cette séance étant épuisé, je vous remercie de votre attention et je lève la séance.

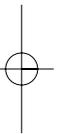
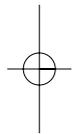
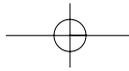
(Applaudissements).

—————
(La séance est levée à 19 heures 50).
 —————









IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

